

Plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025 / 2027

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 1^{er} juillet deux-mille-vingt-cinq à 10 heures au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 18 février 2025 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 09

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. TAHOCS Antoine, M. NIFOSI Christian, Mme COSTA Marie, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. REMEDI Bernard,

Collège des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (*Com Com Corbières Salanque*) suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques,

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. PORTEIX Yves, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. PIQUET Philippe, M. VILA Jean, M. OLIVE Robert

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), M. LACAPERRE Rémi (*CD*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*), M. RALLO François (*PMM*), Mme BACH Marie (*Perpignan*),

Représentés ayant donné pouvoir

M. OLIVE Robert M. Robert GARRABÉ

M. PIQUET Philippe à M. TAHOCS Antoine

M. RALLO François à M. CALVET Guy

M. PORTEIX Yves à M. PLA Raymond

M. LACAPERRE Rémi à Mme COSTA Marie

Mme SADOURNY Marie-Pierre à Mme GARCIA-VIDAL Madeleine

M. SOLE Jean-Michel à M. NIFOSI Christian

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire

Mme Magali THEROND VAN TOL, responsable du service Administration générale

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale

Mme Anne-Sophie DEVEAUX, Conseillère aux décideurs locaux

DELIBERATION N°305_DE 01072025

Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2025

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L132-1 du Code Général de la Fonction Publique, qui prévoit que pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'Etat et ses établissements publics administratifs, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants ainsi que les autres établissements publics élaborent et mettent en œuvre un plan d'action pluriannuel dont la durée ne peut excéder trois ans renouvelables.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

Vu les données issues de l'état de la situation comparée des femmes et des hommes du rapport social unique 2023 pour le personnel du CDG66,

Vu l'avis favorable unanime du Comité Social Territorial en date du 17/06/2025,

Vu le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique définies par décret en date du 4 mai 2020,

Considérant le premier plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2021 sur la base des données du bilan social de l'année 2020 par le CDG66,

Considérant la nécessité d'élaborer un nouveau plan égalité femmes hommes au titre des années 2025 à 2027,

Considérant le projet de plan annexé à la présente délibération contenant une synthèse des indicateurs relatifs au premier plan d'actions ainsi que les quatre axes suivants pour la période 2025/2027 :

- Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadre d'emploi, grades et emplois de la fonction publique,
- Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes.

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Approuver** le plan d'actions proposé pour la période 2025/2027 et annexé à la présente délibération,

Article 2 :

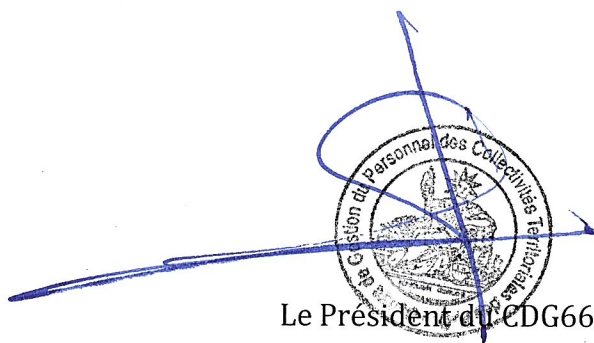
- **Prévoir** les crédits nécessaires à sa mise en œuvre,

Article 3 :

- **Autoriser** le Président à prendre les décisions ou actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.



Le Président du CDG66,

Robert GARRABE

PERPIGNAN, le 1^{er} juillet 2025

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Transmis au représentant de l'Etat le :